

COMMUNE DE MARCHEMORET

COMPTERENDUSOMMAIRE

Nbre de conseillers	L'an deux mil dix-sept, le 27 juin à 20 heures 30
En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,
Date de Convocation 08/06/2017	Etaient présents : Mrs Jean-Louis DURAND, Claude CALOÏ, Laurent BELLOY, Gilles MARLEIX, Mme Séverine LUCAS, Mrs Emmanuel VUAGNAT, David GIRARD, Christian COURBEBASSE, Mmes Emmanuelle BOURDON, Valérie ZERBIB.
Date d'affichage 04/07/2017	Absents excusés représentés : Mr Francis DESSE-MARY ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis DURAND
	Excusés : Mrs Patrick MARY, Benjamin PERINET, Mme Laëtitia LEMAITRE
	Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle BOURDON

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2017.

Attribution du marché de fourniture des repas en liaison froide pour la restauration scolaire et de goûters pour le service périscolaire

La commission d'appel d'offres, après analyse des offres, a retenu la candidature de l'entreprise ARMOR CUISINE suite à l'avis d'appel à concurrence pour renouveler le contrat de fourniture des repas en liaison froide pour la restauration scolaire et de goûters pour le service périscolaire. Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise retenue.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Désignation d'un bureau d'études suite aux dommages ouvrage à l'école Yves DUTEIL

Des désordres ont été constatés à l'école Yves DUTEIL ayant engendré une déclaration dommages ouvrage auprès de la compagnie d'assurances ALLIANZ. Le premier rapport d'expertise ne prend pas en charge la totalité des désordres subis. Une nouvelle investigation en recherche de fuites a été effectuée le 21 juin dernier. En attendant le rapport définitif, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un bureau d'études pour faire réaliser une contre-expertise.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Projet de plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome Paris-Charles de Gaulle

Le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques (PSA) a pour but d'assurer la sécurité de la circulation aérienne lors des processus d'approche finale et de décollage des avions, en protégeant un aérodrome contre les obstacles qui existent, ou pourraient exister, dans son emprise ou à ses abords.

Monsieur le Maire propose de formuler un avis favorable sur projet de servitudes aéronautiques de l'aérodrome Paris-Charles de Gaulle présenté par la Direction générale de l'aviation civile.

Le Conseil Municipal vote à la majorité, 1 abstention (Valérie ZERBIB)

Participation aux frais de fonctionnement du syndicat du Lycée professionnel « Le Champs de Claye »

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention passée avec le lycée professionnel « Le Champs de Claye » pour la participation aux frais de fonctionnement de l'établissement, considérant sa fréquentation par un élève résident Marchémoret.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS

La redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS s'élève à 200 euros pour l'année 2017. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à émettre un titre de recettes pour la percevoir.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Personnel communal : Mise en place du RIFSEEP pour la filière technique

Au même titre que la mise en place du RIFSEEP pour les filières administrative et animation, il convient de mettre en application le nouveau régime indemnitaire pour la filière technique à compter du 01/01/2018.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Retour sur la réforme des rythmes scolaires

Suite à l'enquête effectuée auprès des parents d'élèves concernant le retour sur la réforme des rythmes scolaires, une large majorité des parents ont répondu favorablement au retour à la semaine des 4 jours. Monsieur le Maire propose de revenir à la semaine des 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018. Cette décision a été validée unanimement par le conseil d'école.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Questions diverses